

Projet d'installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) à Hersin-Coupigny

Compte rendu de la septième réunion du Comité de pilotage de la concertation

Vendredi 2 février 2024, mairie d'Hersin-Coupigny

Participants :

- **Jean Luc COQUERY**, Habitant riverain
- **Nicolas DESCAMPS** Adjoint au Maire d'Hersin-Coupigny
- **Pierre DURIEZ**, Conseil de développement de la CABBALR
- **David HUVELLE**, DGS à la mairie d'Hersin-Coupigny
- **Jean Marie LECLUSE**, S3PI Artois
- **Katia MARKOWSKI**, S3PI Artois
- **Jacques SWITALSKI**, Noeux Environnement
- **Arnaud VANDERHAEGHE**, Clim'Actifs
- **Jean Raymond WATTIEZ**, Garant CNDP
- **Franck CHOPLIN**, SARPI MINERAL France
- **Benoit PONSONAILLE**, SARPI MINERAL France
- **Thierry GOSSET**, SARPI MINERAL France
- **Sylvain COUPIN**, SARPI MINERAL France
- **Kasia CZORA**, 2concert
- **Renaud DUPUY**, 2concert
- **Martin BACHOLLE**, 2concert

Points évoqués :

L'ordre du jour porte sur :

- *Retour sur la réunion publique de la veille au soir ;*
 - *Modalités de poursuite de la concertation suite à la réunion publique du 1er février 2024 ;*
 - *Contenus et thématiques des ateliers à venir dans le cadre du comité de pilotage.*
-
- **Jean Raymond WATTIEZ** rappelle le cadre de la concertation continue. Cette dernière s'inscrit dans un contexte juridique et l'intervention du premier ministre lors de l'annonce de sa politique générale tend à réduire le rôle de la CNDP dans la loi. La réunion publique de la veille a fait émerger des remarques sur l'acceptabilité du projet et sur l'impartialité du garant. Le garant a pourtant interdiction de donner son opinion sur le projet. Le garant prend en compte l'expression du public, les données du projet et le contexte dans lequel s'inscrit le projet. Le bilan de la concertation s'attache donc bien à rendre compte des échanges au regard de ces trois éléments. Le contexte du projet prend également en compte le fait que la commission annoncée par le Conseil régional sur le traitement des déchets n'a pas eu lieu et n'a donc pas permis une politique régionale claire pour la mise en œuvre du projet. Malgré les échanges compliqués de la veille, la mission de la CNDP et donc du garant ne peut pas s'arrêter là. La concertation continue doit continuer jusqu'à l'enquête publique. Il rappelle enfin que le cadre de la concertation se situe en amont de la décision préfectorale d'accorder ou non l'autorisation environnementale au projet. Le public quant à lui est libre de saisir la justice pour contester la décision du préfet s'il considère que cette dernière n'est pas légitime.

Débat :

- **Jean Luc COQUERY** explique, sur le fond du projet, qu'il a conscience qu'il est nécessaire de réaliser des installations de stockage de déchets dangereux mais que le contexte de Hersin-Coupigny n'est pas adapté en raison de la densité urbaine autour du site (présence d'une école et d'habitations à proximité) et de l'effet de concentration induit par la présence historique d'autres installations de stockage de déchets classiques.
- **Thierry GOSSET** explique qu'une ISDD est un outil collectif et qu'il est normal que les habitants souhaitent qu'il soit fait ailleurs mais qu'en l'absence de décision politique, le porteur du projet s'appuie sur des critères techniques pour identifier le site d'implantation.
- **Franck CHOPLIN** estime que, du point de vue du maître d'ouvrage, il s'agit d'un bon projet. L'ensemble des critères techniques et environnementaux sont réunis. Il explique qu'un projet doit se positionner à l'écoute du territoire pour démontrer le sérieux et la sécurité de l'industriel. Il s'agit d'établir un lien de confiance et de comprendre l'histoire de chaque territoire afin de favoriser son intégration. Dans le contexte d'Hersin-Coupigny, il fait le constat d'un déficit de confiance. Il rappelle les thématiques initialement prévues dans le cadre de la concertation continue, notamment le sujet de la biosurveillance, et appelle de ses vœux à engager un travail de fond avec les riverains pour pouvoir réaliser des prélèvements et d'établir un état zéro de la situation du risque sanitaire, sans le projet. Il conclut en estimant que le comité de pilotage est une instance légitime pour poursuivre le travail de la concertation avec SARP Industries.
- **Jean Luc COQUERY** précise que les riverains connaissent les impacts du projet, qu'ils maîtrisent le fond du dossier mais il insiste sur le fait que l'accumulation de projets de ce type dans le territoire complique la possibilité de poursuivre un dialogue serein.
- **Jacques SWITALSKI** estime qu'il y a un problème de vocabulaire dans la communication qui est faite par le porteur du projet et le garant de la concertation. Les termes « écopôle », « atelier », « biosurveillance » lui semblent inadaptés. Le principe de la concertation continue sous-entend que les habitants sont en accord avec le projet alors que ce n'est pas le cas. Il précise que les habitants pourront monter un dossier juridique en vue « d'épuiser » les porteurs du projet.
- **Renaud DUPUY** précise qu'il n'est pas nécessaire que les habitants soient favorables au projet pour participer à la concertation et que c'est justement l'objet de la démarche.
- **Nicolas DESCAMPS** précise que les élus ont une parfaite connaissance du territoire et de son histoire. Selon lui, c'est « impensable » que ce type d'installation soit encore ouvert. Tout a été fait pour faire remonter les perceptions des habitants. Un dialogue a été mis en place dans le cadre du suivi de l'installation existante de stockage de déchets non dangereux mais l'exploitant a rompu le dialogue. Une méfiance de fait vis-à-vis des comités de suivi et de surveillance est née de ce manque de dialogue. L'absence de l'Agence Régionale de Santé dans les échanges et pendant la concertation est également un élément vivement critiqué par les élus et les habitants. La confrontation entre la logique implacable des porteurs du projet et le ressenti sur le terrain des élus et des habitants est un élément compliqué pour le dialogue

territorial. L'absence des services de l'État dans ce contexte est dommageable. La réunion publique de la veille a réuni un consensus politique tous bords confondus contre le projet. Enfin, le manque de publicité faite par le porteur de projet est critiqué.

- **David HUELLE** précise que la mairie d'Hersin-Coupigny est restée neutre dans la communication qui a été faite pour annoncer aux habitants la tenue de la réunion publique de la veille.
- **Nicolas DESCAMPS** estime que l'intérêt collectif évoqué précédemment est industriel et économique et que la poursuite du projet de façon forcée ne pourra jamais conduire à la confiance du public.
- **Franck CHOPLIN** explique que le porteur du projet est convaincu de la nécessité de ce type d'installation. Au regard du contexte d'opposition forte au projet et de refus des habitants de poursuivre la concertation continue telle qu'elle avait été prévue, l'organisation de nouveaux ateliers n'est probablement pas utile. La poursuite de certaines actions de travail comme le travail sur la biosurveillance peut cependant être menée au sein de l'instance du comité de pilotage si le format d'atelier public n'est pas retenu.
- **Pierre DURIEZ** estime que la concertation d'habitants autour du site est sous-estimée et que les enjeux liés à la présence d'une nappe phréatique sous le territoire impliquent un impact sur un territoire de 4 millions de personnes. Il souligne également la présence d'une faille géologique active sous l'installation selon les études qui ont été communiquées sur le sujet.
- **Renaud DUPUY** souhaite recadrer les échanges sur le sujet de la concertation continue qui est à l'ordre du jour et non sur le fond du projet, qui a été largement débattu lors de la concertation préalable, à l'automne 2022.
- **Jean-Marie LECLUSE** constate que le comité de suivi actuellement en place sur le projet ne semble pas satisfaire les élus et les habitants et propose la mise en place d'une application développée par le S3PI Artois permettant de faire remonter l'ensemble des inquiétudes des riverains. Il présente les différentes fonctionnalités de cette application et se tient à la disposition de l'ensemble des parties prenantes pour envisager la mise en œuvre de cet outil dans le cadre du projet.
- **Arnaud VANDERHAEGHE** estime que si la commission annoncée par le Conseil régional sur le traitement des déchets n'a pas eu lieu, cela implique qu'il n'y a pas eu d'interlocuteur politique pour les porteurs du projet au moment de la conception du projet.
- **Franck CHOPLIN** précise que l'intérêt des porteurs du projet porte justement sur la présence d'un interlocuteur politique en mesure de donner les orientations stratégiques dans le processus d'identification géographique du site le plus adapté pour la mise en œuvre du projet. Pour autant, le choix d'implantation d'une telle installation ne relève pas des prérogatives de la Région et il appartient aux porteurs de projet, dans son approche, de s'appuyer sur des critères objectifs et techniques.
- **Renaud DUPUY** rappelle que le choix du site d'implantation du projet a fait l'objet de nombreux échanges lors des ateliers thématiques de la concertation préalable.

- **Le garant de la concertation** explique qu'à ce stade, la CNDP doit garantir que l'information sur le projet se poursuive. Un rapport intermédiaire du garant va être produit et portera sur les comités de pilotage déjà menés ainsi que sur la réunion publique de la veille. Il acte le fait que le porteur du projet souhaite le poursuivre et constate que les opposants préparent un dossier juridique pour saisir la justice sur le sujet. Cependant, il ne peut pas ne rien se passer jusqu'à l'enquête publique. Il propose d'organiser quelque chose d'utile pour la concertation. Il constate que plusieurs thèmes à approfondir sont ressortis des échanges. L'idée d'un comité de pilotage élargi reprenant les participants du jour et accueillant d'autres participants semble être appropriée. Ce comité de pilotage élargi pourrait travailler en particulier sur trois thématiques :
 - La mise en place de la biosurveillance, en essayant d'obtenir une participation de l'Agence Régionale de Santé
 - La réflexion sur une convention d'engagement sur l'instance de dialogue, avec le concours du S3PI sur les modalités de remontées de l'information et le dialogue entre l'exploitant du site et les riverains et les élus locaux
 - La mise en place d'une information spécifique, assurée par le porteur du projet en continu, sur l'état d'avancement du dossier de demande d'autorisation environnementale

- **Franck CHOPLIN** accueille favorablement les propositions du garant. Il lui apparaît faisable de communiquer le détail des études d'impact en cours.

- **Thierry GOSSET** estime toutefois que, dans la mesure où ces études sont financées par le porteur du projet en l'attente de la décision du préfet sur le sujet, la communication des études ne sera pas susceptible de rétablir le lien de confiance souhaité par toutes les parties. Afin de prendre en compte la défiance potentielle qui pourrait en découler, il pourrait être envisagé par les services de l'Etat, une mission de tierce expertise en toute indépendance du porteur de projet.

- **Jean Luc COQUERY** Des doutes sont émis sur le bien-fondé de la poursuite du travail sur le fond, quant aux thématiques proposées d'approfondir en atelier, étant donné les oppositions sur l'opportunité du projet. Ne serait-ce pas, d'une certaine manière, une forme de soutien au projet contesté ?

- **Jean-Marie LECLUSE** estime que la réalisation d'un travail sur la biosurveillance sera de toutes les manières intéressante et positive pour le territoire et pour la connaissance sur les conséquences des installations sur la santé des habitants.

- **Le garant** rappelle que le bilan de la concertation préalable ainsi que l'ensemble des travaux réalisés dans le cadre de la concertation continue seront des pièces constitutives du dossier d'enquête publique et donc des éléments étudiés par les services de la préfecture avant de rendre la décision sur le dossier d'autorisation environnementale.

- **Nicolas DESCAMPS** propose que le comité de pilotage élargi se réunisse un samedi matin afin de pouvoir être proposé à des personnes travaillant la semaine.

- **Renaud DUPUY** conclut le comité de pilotage en confirmant que l'ensemble des participants est en accord avec les propositions du garant de la concertation et que le porteur du projet doit formuler une méthodologie pour mettre en place ces éléments.

- **Nicolas DESCAMPS** propose de présenter une liste de participants pour le comité élargi et demande que soit réétudié l'opportunité d'organiser une nouvelle réunion publique avant l'enquête publique.